

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 27 janvier 2023.

Présents : BOUCHER Cécile, GACHIGNARD Cédric, CHARNOLÉ Yoann, CHAUVIN Stéphanie, JAUD Sonia, LIEVRE Manuela, PORCHER Eva, BOIDÉ Christian et ROULLEAU Franck.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, HERVÉ Philippe, HEUZÉ Sophie, COULAIS Guillaume, BODIN Guillaume, ROUX Olivier qui a donné procuration à Cécile Boucher.

Mme Sonia JAUD est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 9 Votants : 10

01-2023 : Communauté de Communes : Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay Vendée.

Mme le Maire présente aux conseillers la motion relative à l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux intégrant la création d'une offre périurbaine qui inclue la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.

La Communauté de Communes s'engage, dans le cadre de sa compétence mobilité, à participer aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à la mise en œuvre de moyens.

Le conseil prend acte de la motion mais ne souhaite pas se positionner en raison de l'absence de chiffrage financier et du coût de cette opération à la charge de la Communauté de Communes.

02-2023 : Communauté de Communes : Présentation du rapport d'activité 2021.

Chaque conseiller a reçu par mail le rapport d'activité pour lecture.

Le conseil prend acte de cette présentation.

03-2023 : Cantine scolaire : Refacturation du prix du repas à la commune de Pouillé.

Suite au changement de prestataire de restauration scolaire, la facturation est désormais effectuée par les communes directement auprès des familles.

La commune de Pouillé prend en charge 0,40 cts/repas pour les enfants résidants à Pouillé.

La différence entre le prix du repas pour les enfants de St Valérien (3,64 €) et les enfants de Pouillé (3,24 €) sera facturée mensuellement par la mairie de St Valérien à la commune de Pouillé (soit 0,40€ X nombre repas X nombre d'enfants concernés).

Le conseil donne son accord à l'unanimité par 10 voix pour sur 10 votants.

Mise en place de la cantine à 1 € : Prévoir réunion de concertation avec la commune de Pouillé (Modalités et planning). _

04-2023 : SUBVENTIONS 2023.

Trois demandes ont été adressés au conseil municipal avec, pour chacune d'elle, un jeune de St Valérien en formation cette année.

Le conseil délibère favorablement pour le versement d'une subvention de 50 € par établissement.

MFR St Florent des Bois : 10 voix pour sur 10 votants.

BTP CFA Vendée : 10 voix pour sur 10 votants.

MFR Vouvant : 9 voix pour et 1 abstention (Mme Jaud) pour 10 votants.

05-2023 : TRAVAUX : Restauration du portail du cimetière.

Le portail et le portillon du cimetière se sont détériorés depuis ces dernières années, il faut donc prévoir une remise en état complète.

Mme le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise GP CONCEPT pour un montant de 4 004,65 € HT soit 4 805, 58 € TTC.

Le conseil donne son accord pour ce devis par 10 voix pour sur 10 votants et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature du devis.

Réflexion sur la réfection du mur entourant le cimetière. Le conseil échange sur les possibilités de travaux (nettoyage haute pression, peinture ? enduit ? pierres à vue ?).

ACHAT : Miroirs de sécurité et panneaux Stop.

Point reporté. Demande de nouveaux devis.

06-2023 : REMPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE DE CLAVEAU : Convention Vendée Eau.

Le poteau d'incendie situé à Claveau est défectueux et doit être remplacé.

Le 14/9/2022, le conseil a délibéré afin de remplacer ce poteau et signer la convention avec Vendée Eau.

Depuis, ce prestataire a adressé un nouveau devis suite à une modification technique de sa part.

Le nouveau devis de Vendée Eau s'élève à 1 650,00 € HT soit 1 980,00 € TTC.

Le conseil valide ce devis par 10 voix pour sur 10 votants et autorise Mme le Maire à signer la convention avec Vendée Eau.

RESSOURCES HUMAINES : IFSE.

IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) : Suite à la réunion du 20/12/2022 : Présentation du détail des calculs du montant par agent et du coût pour la collectivité.

Réflexion sur le service de balayage des rues communales.

Nous sommes en attente des résultats de la consultation du nouveau marché par la Communauté de Communes. Le conseil se prononcera au vu des devis présentés.

Le passage mensuel est maintenu pour janvier et février par l'entreprise Bodin Assainissement, à la charge de la commune.

LOTISSEMENT.

Bilan au 31/12/2022 : 33 lots vendus sur 50.

2023 : A ce jour, 2 compromis signés (lots 7 et 10).

QUESTIONS DIVERSES

♦La convention de gestion de la pêche de l'étang communal avec la SARL Les Rulières prendra fin le 17 avril 2023. Réflexion du conseil sur les perspectives. Une rencontre va être programmée avec M Léonard Boivineau, gérant de la SARL Les Rulières.

♦Inauguration aire de jeux.

♦Finaliser travaux du jardin du souvenir.

♦Commission école pour travaux.

♦Dossier commerce.

♦Bulletin communal.